



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4347^e séance

Mardi 17 juillet 2001, à 12 h 40

New York

<i>Président :</i>	M. Wang Yingfan	(Chine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Ayari
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Troisième rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) (S/2001/660)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 12 h 40.

Hommage à la mémoire de M. Humayun Rasheed Choudhury, Président de l'Assemblée nationale de la République populaire du Bangladesh

Le Président (*interprétation du chinois*) : Pour commencer cette séance, je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, exprimer notre profonde tristesse à l'occasion de la mort de S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, qui a été Président de l'Assemblée nationale de la République populaire du Bangladesh. Un des diplomates les plus expérimentés et les plus distingués du monde en développement, M. Choudhury a été Président de l'Assemblée générale à sa quarante et unième session, en 1986, et il avait fait des efforts particuliers pour promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies. En cette triste occasion, je voudrais transmettre au Gouvernement et au peuple bangladais et à la famille du disparu les sincères condoléances du Conseil.

J'invite maintenant les membres du Conseil de sécurité à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Troisième rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) (S/2001/660)

Le Président (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du troisième rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la

consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), document S/2001/660.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général en date du 2 juillet 2001 sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) (S/2001/660).

Le Conseil rend hommage à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la mission dont il s'est acquitté à Bangui du 10 juin au 1er juillet 2001. Il note avec satisfaction que cette mission a contribué à réduire les tensions en République centrafricaine.

Le Conseil se félicite de la nomination du nouveau Représentant du Secrétaire général en République centrafricaine. Il souhaite que celui-ci assume rapidement un rôle actif à la tête du BONUCA.

Le Conseil condamne une fois encore la récente tentative de coup d'État en République centrafricaine. Il reconnaît l'importance de la République centrafricaine pour la stabilité de la sous-région. Il se déclare profondément préoccupé par la situation précaire qui règne dans le pays et par la persistance des actes de violence, en particulier contre certains groupes ethniques. Le Conseil note qu'un tel climat n'est pas de nature à encourager la poursuite du rapatriement des milliers de Centrafricains qui ont été déplacés ou qui se sont réfugiés dans les pays voisins à la suite des événements survenus à la fin du mois de mai. Il engage le Gouvernement de la République centrafricaine à prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme à tous les actes de violence.

Le Conseil condamne vigoureusement l'assassinat du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité en République centrafricaine. Il note que les autorités centrafricaines ont condamné cet acte et qu'elles ont l'intention de mener une enquête et il les engage à traduire en justice les responsables.

Le Conseil réclame le respect des droits de l'homme, la réconciliation nationale et le

dialogue politique dans l'esprit du Pacte de réconciliation nationale de 1998 (S/1998/219, appendice).

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de lui soumettre, le 30 septembre 2001 au plus tard, des recommandations sur ce que les Nations Unies pourraient faire de plus pour contribuer au relèvement de la République centrafricaine, en prêtant particulièrement attention aux questions suivantes :

a) Le renforcement du BONUCA, en particulier dans des domaines tels que la vérification du respect des droits de l'homme, l'assistance au système judiciaire, le développement des institutions et l'amélioration de l'efficacité de ses moyens d'alerte rapide;

b) La recherche, avec le Gouvernement centrafricain et en coopération avec les institutions compétentes, des moyens de fournir des compétences dans le domaine de l'administration publique et des finances publiques, notamment par le détachement d'experts de ces questions;

c) La poursuite et l'amélioration de la restructuration des forces armées centrafricaines et l'application d'un programme efficace de collecte des armes.

Le Conseil de sécurité se déclare disposé à étudier, en coopération avec les institutions compétentes, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, les recommandations du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité souligne qu'un effort international accru sera nécessaire pour faciliter le relèvement de la République centrafricaine. Il engage tous les États qui ont annoncé des contributions à la Réunion spéciale des donateurs tenue à New York en mai 2000, à les verser. Il engage les institutions de Bretton Woods à tenir compte de la nature spécifique de la situation afin de mener rapidement à leur terme les programmes organisés avec les autorités centrafricaines. Le Conseil souligne l'importance cruciale que revêtent l'élimination de la pauvreté, le paiement de la dette et le paiement des arriérés de traitement dus aux fonctionnaires, ce qui implique que le Gouvernement centrafricain n'épargne aucun effort à long terme pour mieux gérer les finances et l'administration publiques.

Le Conseil de sécurité rappelle à nouveau que la responsabilité de la réconciliation nationale, de la stabilité et de la reconstruction du pays incombe au premier chef aux dirigeants politiques et au peuple centrafricains. Il souligne à cet égard que l'assistance de la communauté internationale ne sera pleinement efficace que si des réformes structurelles appropriées sont mises en oeuvre parallèlement. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2001/18.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.